

INFORMATION PRESSE

Paris, le 9 juillet 2021

Été 2021

Les sociétés d'autoroutes et les dépanneurs se mobilisent pour un meilleur respect du « corridor de sécurité » par les conducteurs

Trois ans après son intégration au code de la route, le « corridor de sécurité » est encore trop peu connu et respecté par les automobilistes dont l'inattention met en danger la sécurité des agents autoroutiers et des dépanneurs. En 2020, les sociétés d'autoroutes déplorent 131 accidents dont 11 corporels et plus de 125 matériels heurtés malgré la baisse du trafic enregistrée (22%), conséquence de la crise sanitaire.

Les agents et dépanneurs réalisent près de 600 000 interventions chaque année au service de la sécurité des clients et de l'entretien du réseau.

Le corridor de sécurité, un dispositif pour sauver des vies

Les agents autoroutiers et les dépanneurs interviennent dans le trafic pour garantir la sécurité des usagers lors d'événements (pannes, accidents ou présence d'objets sur les voies) selon des procédures très strictes. Cependant, malgré leur professionnalisme, l'inattention des automobilistes sur autoroute est à l'origine de nombreux accidents dont les conséquences, à cette vitesse, sont lourdes : portières arrachées, fourgons heurtés, flèches lumineuses et cônes de signalisation percutés et plus grave encore : des salariés sont heurtés de plein fouet. Pour diminuer les risques, le principe d'un corridor de sécurité a été inscrit dans le Code de la route par décret (décret 2018-795 du 17 septembre 2018), publié au Journal Officiel le 18 septembre 2018. Le respect du corridor de sécurité est désormais obligatoire. Chaque contrevenant est passible d'une contravention de classe 4 (amende forfaitaire de 135 € et de perte de points selon l'infraction). Il s'agit pour les conducteurs, à l'approche d'une zone d'intervention (véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence, sur une voie de circulation, intervention d'un dépanneur ou d'un agent autoroutier), de libérer un espace de sécurité. A l'approche, tout conducteur a obligation de réduire sa vitesse et de s'écarter le plus possible de cette zone, si possible en changeant de voie, sinon en se décalant le plus possible à gauche de sa voie, créant ainsi un « corridor de sécurité ».

L'autoroute est le réseau le plus sûr avec un niveau de sécurité 5 fois supérieur aux autres réseaux routiers. A l'occasion de cette campagne, les sociétés d'autoroutes et leurs partenaires rappellent qu'il est essentiel que le personnel autoroutier et les dépanneurs interviennent dans les meilleures conditions de sécurité.

A la veille des départs en vacances d'été, lancement d'une campagne 100% digitale et sur les radios 107.7 du 7 juillet au 4 août 2021. Retrouvez la vidéo, le spot radio sur <https://www.autoroutes.fr/fr/corridor-securite.htm>

CONTACTS PRESSE

Laurence GUILLERM – ASFA – 01 49 55 33 07 – 06 11 66 97 70 | laurence.guillerm@autoroutes.fr